



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
19 janvier 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de la population et du développement

### Cinquante-sixième session

10-14 avril 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Organisation des travaux de la session

### Note du Secrétariat

1. Le projet d'organisation des travaux de la cinquante-sixième session de la Commission de la population et du développement, qui figure dans l'annexe de la présente note, a été élaboré pour faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu du temps et des services de conférence qui ont été alloués à cet effet. L'ordre du jour provisoire annoté de la session est publié sous la cote [E/CN.9/2023/1](#).
2. Les installations et services mis à la disposition de la Commission lui permettront de tenir deux séances en présentiel par jour. Les séances se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.
3. La Commission doit en principe reprendre ses modalités de travail habituelles à sa cinquante-sixième session, mais il lui faudra adopter une démarche souple de manière que le Bureau puisse, en consultation avec les membres de la Commission, apporter des aménagements au déroulement des travaux durant la session, en cas de contraintes ou de restrictions dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Tout aménagement nécessaire sera effectué à la lumière des évaluations des risques et des avis émanant du Comité de la santé et de la sécurité au travail du Siège.

---

\* [E/CN.9/2023/1](#).



## Annexe

## Projet d'organisation des travaux, 10-14 avril 2023

| Date/heure            | Point de l'ordre du jour/programme/documentation  |
|-----------------------|---|
| <b>Lundi 10 avril</b> |   |
| 10 heures-13 heures   | Ouverture de la session <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élection du Bureau</li> <li>2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation<br/>Ordre du jour provisoire et organisation des travaux (<a href="#">E/CN.9/2023/1</a> ; <a href="#">E/CN.9/2023/L.1</a>)</li> <li>3. Débat général :               <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national</li> <li>b) Population, éducation et développement durable</li> </ol>               Discussion générale, déclarations             </li> </ol>  |
| 15 heures-16 h 30     | 3. <i>(suite)</i><br>Débat d'experts suivi d'un débat interactif sur les documents suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Rapport du Secrétaire général sur la population, l'éducation et le développement durable (<a href="#">E/CN.9/2023/2</a>)</li> <li>b) Rapport du Secrétaire général sur les programmes et interventions aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour ce qui concerne la population, l'éducation et le développement durable (<a href="#">E/CN.9/2023/3</a>)</li> <li>c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (<a href="#">E/CN.9/2023/4</a>)</li> </ol> |
| 16 h 30-18 heures     | 3. <i>(suite)</i><br>Discussion générale, déclarations  |
| <b>Mardi 11 avril</b> |   |
| 10 heures-11 h 30     | 3. a) <i>(suite)</i><br>Table ronde multipartite sur la contribution des principales questions de population et de développement au thème principal du Conseil, « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux », suivie d'un débat interactif   |
| 11 h 30-13 heures     | 3. <i>(suite)</i><br>Discussion générale, déclarations  |
| 15 heures-18 heures   | 3. <i>(suite)</i><br>Discussion générale, déclarations  |

| <i>Date/heure</i>        | <i>Point de l'ordre du jour/programme/documentation</i>   |
|--------------------------|---|
| <b>Mercredi 12 avril</b> |   |
| 10 heures-11 h 30        | 3. b) ( <i>suite</i> )<br>Débat d'experts sur la population, l'éducation et le développement durable, suivi d'un débat interactif   |
| 11 h 30-13 heures        | 3. ( <i>suite</i> )<br>Discussion générale, déclarations  |
| 15 heures-18 heures      | 3. ( <i>suite</i> )<br>Discussion générale, déclarations  |
| <b>Jeudi 13 avril</b>    |   |
| 10 heures-11 h 30        | 4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population<br>Débat d'experts nationaux sur le programme de travail en matière de population, suivi d'un débat interactif<br>a) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2022 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) (E/CN.9/2023/5)<br>b) Note du Secrétariat sur le plan-programme pour 2023 et l'exécution du programme en 2021 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) <sup>a</sup> |
| 11 h 30-13 heures        | 3. ( <i>suite</i> )<br>Discussion générale, déclarations  |
| 15 heures-18 heures      | 3. ( <i>suite</i> )<br>Discussion générale, déclarations  |
| <b>Vendredi 14 avril</b> |   |
| 10 heures-13 heures      | Décisions concernant les projets de texte <sup>b</sup><br>5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission<br>Note du Secrétariat présentant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission (E/CN.9/2023/L.2)<br>6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session<br>Clôture de la session <sup>c</sup>   |
| 15 heures-18 heures      | Poursuite de la séance du matin (si nécessaire)   |

<sup>a</sup> Le projet de budget-programme pour 2024 devrait être établi sous sa forme définitive au premier semestre de 2023.

<sup>b</sup> La date limite fixée pour le dépôt des projets de texte est le 6 avril 2023, à 15 heures.

<sup>c</sup> En application de la décision 2005/213 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa cinquante-sixième session, la première séance de sa cinquante-septième session aux seules fins d'élire la nouvelle présidence et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.